

DECRET N° 130

**Portant Nomination des Cadres du
Ministère de la Jeunesse, des
Sports et de l'Education Civique.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Loi Fondamentale, notamment en son article 39,
- Vu le Décret n° D/96/098/PRG/SGG du 09 Juillet, portant nomination du Premier Ministre
- Vu le Décret n° D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet portant nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er

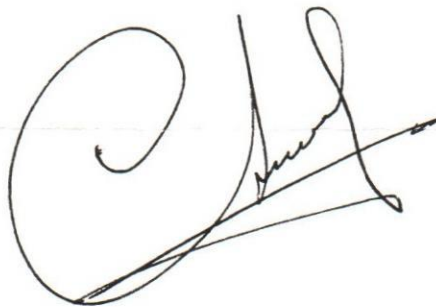
Monsieur Soriba SYLLA, Professeur Inspecteur de Jeunesse et des Sports, précédemment Conseiller à la Jeunesse, est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Civique.

Article 2

Madame Germaine MANGUET, Professeur Inspecteur de Jeunesse, des Sports et de l'Education Populaire est confirmée au poste de Chef de Cabinet du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Civique.

Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 9 SEPTEMBRE 1996

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Le Général LANSANA CONTE